



Le jeudi 24 mars 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 mars 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés : MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

N° 22-1 -20  
**Santé publique**

-----  
Partenariat association Comité du Nord de  
la Ligue Nationale contre le cancer

-----  
Accord

Rapport de M. Bernard CAUDAL,  
Conseiller Municipal Délégué  
Actions de santé publique

Au titre de sa politique en matière de santé publique, la Ville de Bondues souhaite proposer à ses habitants un programme d'actions destiné à la lutte contre le cancer.

Il est rappelé que la mortalité par cancer entre 2007 et 2016 reste plus lourde dans la région Hauts-de-France que dans le reste de la France. Compte-tenu de ce contexte, le Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le cancer propose à la Ville de Bondues de participer au dispositif « Ma Ville se Ligue contre le Cancer », projet à partir duquel sont déclinées des actions de prévention à l'égard de ses populations.

« Ma Ville se Ligue contre le Cancer » repose sur six principes, fondés sur la Charte expérimentée dans les Programmes Régionaux de Santé Publique : partir de l'existant, agir de façon globale, associer la population, ouvrir le partenariat, s'adapter aux territoires, décliner dans la durée.

Le programme susmentionné sera décliné en trois temps marquants durant l'année 2022. Le premier concerne la concertation avec les partenaires du territoire. Le deuxième consiste à organiser une rencontre d'échange de pratiques et d'expériences entre les acteurs. Enfin, le troisième temps prendra la forme d'une rencontre départementale entre les villes engagées dans cette action.

La convention est conclue pour une année et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans.

Cela étant exposé, nous vous demandons :

- de donner votre accord pour assurer la mise en place de ce projet
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention

Travaux préparatoires  
Commission 3 du 1<sup>er</sup> mars 2022



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire